

MODIFICATION CONCERNANT LA POLLUTION
DES EAUX

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à présenter le bill n° C-27, visant à modifier le Code criminel (Atteinte aux droits du public).

Des voix: Explications!

M. Herridge: En déposant ce bill, monsieur l'Orateur, je suis l'exemple du premier ministre car il en a présenté un semblable en 1955, lorsqu'il siégeait dans l'opposition. Mon projet de loi vise à décréter que ce sera un délit pour les propriétaires d'usines et de raffineries de pétrole ou pour d'autres personnes de déverser des matières toxiques dans les eaux interprovinciales, ce qui porte atteinte à la vie, à la sécurité, à la santé et au bien-être de la population. C'est la quatrième fois que je présente ce bill et, cette fois, j'espère avoir l'appui du premier ministre en vue de faire modifier le Code criminel à cet égard.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LA RÉDUCTION
DE L'ÂGE DES VOTANTS

M. David Lewis (York-Sud) demande à présenter le bill n° C-21, tendant à modifier la loi électorale du Canada (Âge des votants).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le bill a simplement pour objet de ramener à dix-huit ans l'âge minimum requis pour voter.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE
DES COMMUNES

MODIFICATION CONCERNANT LE STATUT DU
SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Frank Howard (Skeena): Puis-je demander, avec la permission de la Chambre, que cette mesure soit retirée, vu que le sujet a déjà été traité?

M. l'Orateur: Le député de Skeena demande la permission de retirer ce bill. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu!

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

MODIFICATION CONCERNANT L'ÉLIGIBILITÉ
DES MINISTRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill n° C-24, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

Des voix: Expliquez-vous!

[M. Howard.]

M. Knowles: Le bill a pour objet de modifier l'article 14 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes en y ajoutant un nouveau paragraphe établissant qu'aucun administrateur d'une compagnie canadienne ne peut être nommé ministre de la Couronne. Autrement dit, il vise à donner force de loi à ce qui est maintenant la pratique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LA REMISE EN VALEUR ET
L'AMÉNAGEMENT DES TERRES
AGRICILES

MODIFICATION TENDANT À EN ÉTENDRE
L'APPLICATION AUX RÉSERVES INDIENNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill n° C-22, visant à modifier la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (réserves indiennes).

Des voix: Explications!

M. Fisher: Le bill élargirait les dispositions de la loi pour permettre aux bandes et conseils indiens de conclure des accords avec les agences de l'application de cette loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES
MARINS MARCHANDS

MODIFICATIONS RELATIVES AUX VERSEMENTS
AUX ORPHELINS DE MARINS

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo) demande à déposer le bill n° C-25, tendant à modifier la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Carter: Le bill a pour objet d'élargir les pouvoirs discrétionnaires de la Commission d'indemnisation des marins marchands à l'égard des conditions dans lesquelles une allocation maximum peut être versée à une personne qui se charge de veiller au soin et au soutien d'orphelins de marins marchands qui ont droit à l'indemnité prévue par la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

FRAIS DE RÉADAPTATION ET DE DÉPLACEMENT
DES EMPLOYÉS QUI ONT CHANGÉ DE LIEU DE
RÉSIDENTE

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill n° C-26 tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).